



La titre de séjour apres la cour adménistrative

Par **pipo31**, le **07/09/2010 à 18:24**

Bonjour,rnrn suis un algerien marié avec une francaise,j'ai eu une carte de séjour vie privie et familliale,apres il y'avais une séparation de 3 mois avec ma femme,la préfecture ma donné l'OQTF et a refusé de me donné la carte de 10 ans,on a été a la cours adménistrative ou la préfecture a eu tord,la cours adménistrative a annulé l'OQTF et a demandé a la préfecture de réétudier mon dossier dans un delais de 3 mois,rn ca fait 2 mois déjà,et je n'ai rien reçu de la préfecture,je voudrais savoir comment je vais précédé et comment elle vas faire la précture,rnrn merci de me conseillé et de me renseigné

Par **super31**, le **07/10/2010 à 12:32**

salem pipo31 ta dit que le tribunal admistrative a annulé le OQTF je vai t'envoyer un circulaire a lire pour ta situation, ok après